

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 29 (1931)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-verbal de la séance du 14 février 1931 à Berne

Autor: Rahm, H.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des contributions de taxation doit passer de la caisse des sections à la caisse centrale. Dans les régions où il n'existe pas de section de la Société des géomètres, le géomètre adjudicataire est tenu de verser sa contribution de taxation directement à la caisse centrale.

9^e Cours professionnels.

Etant donné le Congrès international de Zurich, on a renoncé pour l'année 1930 à l'organisation de cours spéciaux.

10^e Congrès international des Géomètres.

Le 4^e congrès international des géomètres s'est tenu à Zurich du 11 au 14 septembre 1930 et a été fréquenté par environ 550 congressistes. Accompagné d'une exposition remarquable et à laquelle participèrent 17 nations, ce congrès fut très intéressant, et l'on peut dire que sa réussite fut complète.

Aussi les organisateurs ont ils, droit à la reconnaissance de la Société suisse des géomètres au nom de laquelle nous les remercions bien sincèrement.

Un premier compte rendu du congrès a été publié dans le journal à pages 237 à 240. Le rapport général est actuellement à l'impression et sera adressé plus tard aux participants au congrès.

11^e Relations avec d'autres associations.

Juillet 1930 a vu la fondation de l'Association suisse du génie rural, et de nombreuses circulaires ont été adressées aux géomètres pour les engager à entrer dans la nouvelle société. La plupart des géomètres s'occupant de travaux d'améliorations foncières, le Comité central leur recommande aussi de s'affilier à ce nouveau groupement dont le président est M. Wey, ingénieur rural, à Neuchâtel.

Ensuite de l'invitation qui lui avait été adressée, le Comité central a envoyé une délégation à l'assemblée générale de la Société suisse des ingénieurs et architectes, à St-Gall.

Pour le Comité central:

Zurich et Olten, janvier 1931. Le président: *S. Berlschmann*.

Le secrétaire: *H. Rahm*.

Société suisse des Géomètres.

Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 14 février 1931 à Berne.

Mutations. Sont admis comme nouveaux membres: Tanner Ernst, ingénieur rural, à Schaffhouse, Biermann Léonard à Lausanne et Cretton Alphonse à Sion. Il est pris acte des démissions suivantes: Catti Dino à Tegna, et Buchet Louis à Morges.

L'assemblée des délégués sera convoquée pour le 18 avril à Fribourg.

L'assemblée générale aura lieu les 6 et 7 juin à St-Gall.

Le rapport annuel et les *comptes* sont admis. Le déficit constaté par les derniers comptes provient du fait que les contributions de taxation n'ont pas pu être prélevées comme prévu par le budget. Pour ce qui concerne le *budget* de 1931, il est décidé de proposer à l'assemblée des délégués de porter la cotisation annuelle de fr. 18.— à fr. 20.—. Cette légère augmentation améliorera l'état de la caisse centrale et lui permettra de collaborer à certains travaux intéressant la profession. La cotisation proposée de fr. 20.— est d'ailleurs minime si on la compare à celles d'autres associations professionnelles ou sportives. Il faut tenir compte aussi du fait que le journal, adressé gratis à chaque membre, vaut environ 12 francs par an.

Il est alloué un subside de fr. 350.— à la section Zurich-Schaff-

house; ce subside contribuera à combler le déficit résultant de l'organisation du premier cours de préapprentissage de Zurich.

Formation du personnel auxiliaire. Le comité entend un rapport de Früh sur les travaux de la commission qui s'occupe de cette question. A ce sujet des propositions seront présentées à la prochaine assemblée des délégués. La commission prévoit que les apprentis techniciens-géomètres seront soumis à la nouvelle loi fédérale sur l'enseignement professionnel, que ces candidats devront être au bénéfice d'un certificat d'études secondaires ou primaires supérieures, ou justifier de connaissances équivalentes; en outre un examen psychotechnique devra montrer si ces futurs apprentis ont les qualités nécessaires pour la profession envisagée. La durée complète de l'apprentissage serait de quatre ans, soit trois années et demie de pratique, y compris un cours de préapprentissage de quatre semaines, et un cours théorique d'un semestre suivi en hiver pendant la deuxième ou troisième année d'apprentissage. Le programme de ce dernier cours est à l'étude.

Programme d'études pour géomètres. Le président central renseigne le comité sur les travaux de la commission qui vient de tenir sa première séance. Il résulte de cette communication que la commission serait unanime pour exiger des géomètres les études universitaires complètes, ce qui permettrait une réunion des écoles de géomètres et ingénieurs ruraux. Le diplôme d'ingénieur-géomètre dispenserait alors des examens théoriques de géomètres du registre foncier.

Congrès international des géomètres. Le caissier Kübler rapporte et annonce que les comptes définitifs de cette entreprise ne sont pas encore bouclés, mais que le solde actif est insuffisant pour payer les frais d'impression du rapport général. Le comité d'organisation essaie de trouver les fonds nécessaires en prévoyant l'introduction de quelques pages d'annonces dans ce rapport général.

Divers. Il est parlé de la commission centrale de taxation prévue à l'art. 3 du nouveau règlement sur la taxation; les membres de nouvel aréopage seront désignés ultérieurement.

Il est donné connaissance d'une lettre de la section bernoise faisant diverses suggestions au sujet de la rédaction du journal. Cette affaire étant dans une certaine mesure en relation avec l'étude faite par l'association du génie rural pour le choix d'un organe officiel, il n'est pas pris de décision à ce sujet.

Olten, le 25 février 1931.

Le secrétaire: *H. Rahm.*

Frühjahrsversammlung der Sektion Waldstätte-Zug.

Die diesjährige Frühjahrsversammlung vom 28. März in Luzern erledigte die üblichen Vereinsgeschäfte in rascher Folge. Eine weitere Oeffentlichkeit mag interessieren, daß eine außerordentliche Mitgliederversammlung vom 31. Mai 1930 sich intensiv mit den Fragen des Nachführungswesens im Kanton Luzern befaßte. Der außerordentlich lehrreiche Jahresbericht des Obmanns der Taxationskommission brachte u. a. die Diskussion auf die Widersprüche zwischen der heute noch geltenden kantonalen Vermarkungsinstruktion von Obwalden und der Eidg. Instruktion. Die Wahlen brachten die Bestätigung der bisherigen Mandatinhaber: Dändliker, Zug, Präsident; Aregger, Pfeffikon, Kassier; Götschi, Sarnen, Aktuar; Delegierter und 1. Revisor ist Widmer, Luzern, 2. Revisor Zündt, Schwyz. Die Taxationskommission setzt sich wie bisher zusammen aus Beck (Obmann), Dändliker und Rüegg. Unter Varia sind zu erwähnen: Beitrittsempfehlung der Gesellschaft für Kultertechnik und der Gesellschaft für Photogrammetrie, Ausbildungsfragen, Taxationswesen und Delegiertenversammlung.

Zwei kurze Referate: Geometerarbeiten bei der Photogrammetrie